



Avant la tenue du bal des finissants organisé par l'école des requérants, le directeur de l'école annonce que l'administration d'un alcootest obligatoire serait une condition préalable à l'accès à l'événement. Il déclare que cette mesure représente une solution de dernier recours pour contrecarrer une culture de consommation d'alcool lors des soirées dansantes et des bals de finissants de l'école.

La possibilité d'utiliser un alcootest comme condition préalable à l'entrée au bal avait été évoquée par le directeur de l'école à quelques occasions. Il avait porté la question à l'attention du conseil étudiant en novembre 2013, puis en janvier et en avril 2014 au conseil d'école composé de représentants élus des parents et du personnel, d'un représentant des élèves et du directeur. Le 29 avril 2014, deux jours avant la mise en vente des billets pour le bal des finissants, le directeur informe le conseil d'école de sa décision d'introduire l'utilisation de l'alcootest pour la tenue du bal de 2014. Il précise qu'aucun élève ne sera visé en particulier et que tous les élèves devront s'y soumettre. Il déclare que cette décision a été prise pour assurer la santé et la sécurité des élèves, pour aborder le problème persistant de la consommation d'alcool et pour respecter l'entente passée avec les propriétaires du lieu qui accueille le bal, voulant qu'une politique de tolérance zéro en matière d'alcool soit en vigueur.

Le conseil étudiant réagit en déclarant que la décision prise par M. Felsen est [TRADUCTION] « insultante », qu'il « s'y oppose » et qu'il aurait fallu que les élèves soient consultés. Le 30 avril 2014, le directeur de l'école envoie un courriel aux parents des élèves de la 12^e année pour leur annoncer la décision, en précisant que « bon nombre » des écoles avoisinantes et de celles faisant partie du Conseil scolaire du District de Toronto commencent à utiliser des alcootests lors de bals de finissants. Il reconnaît par la suite que, sur les 100 écoles secondaires du Conseil scolaire, seul le Malvern Collegiate y a recours. Certains parents donnent suite à ses communications, exprimant de sérieuses réserves concernant la nouvelle politique. Les élèves convoquent une réunion pour discuter du projet d'utilisation de l'alcootest et y manifestent une vive opposition.

Les requérants sont membres de l'exécutif du conseil étudiant. Ils rencontrent le directeur de l'école pour exprimer leur opposition à la nouvelle politique. Ce dernier reste campé sur sa position et indique qu'un alcootest obligatoire servira de condition préalable à la participation aux futurs bals de finissants et soirées dansantes de l'école.